

rejeté

SÉNAT

le 4 juin 1980

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*créant une distribution d'actions en faveur des salariés
des entreprises industrielles et commerciales.*

(Urgence déclarée.)

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de
loi, adopté après déclaration d'urgence par l'Assemblée
nationale, en première lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 juin 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 663, 1599 et in-8° 279.

Sénat : 209, 244, 252 et 274 (1979-1980).